

ORDONNANCE DE POLICE
INTERDICTION DE STATIONNER PLACE SAINT REMACLE

Le Collège communal,

- Vu la demande de DG Sport relative à l'arrivée de la "Balade du Tour de Belgique" du 19 novembre 2017;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

- Article 1. Le dimanche 19 novembre 2017, de 16h.30 à 20 h.00, le stationnement sera interdit place Saint Remacle et réservé aux voitures anciennes participant à la "Balade du Tour de Belgique".
- Article 2. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 3. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 22.08.2017.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.